

ALLOCATIONS POUR LA MOBILITE ETUDIANTE ERASMUS+ 2023-2024

Le montant final de la bourse est déterminé par l'ICP dans le respect de la Convention de subvention Erasmus+ et des directives de l'Agence Erasmus+ France.

Le nombre de mois de financement est déterminé par la Direction des Relations Internationales.

GROUPE	PAYS DE DESTINATION	MOBILITE D'ETUDES (base mensuelle)
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	370 €
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	320 €
G3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	270 €